



Appel à projets 2011-2012

« Prévention Santé Jeunes »

Contexte

Depuis 2004, la santé constitue l'une des priorités de la Région Poitou-Charentes avec l'objectif de garantir l'égal accès à la prévention et aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire. Pour l'année 2011-2012, la Région souhaite poursuivre son implication dans le développement d'actions de prévention et d'éducation pour la santé en direction des jeunes de Poitou-Charentes. A ce titre, elle reconduit l'appel à projets « Prévention Santé Jeunes ». Cet appel à projets vise à financer des projets de prévention santé et non de soins. Les actions proposées devront s'appuyer sur des démarches d'éducation et de promotion de la santé.

Face aux constats (Enquête sur la santé et les comportements lors de l'appel de préparation à la défense ; ESCAPAD 2008¹) d'un niveau de consommation de produits psychoactifs, et notamment d'alcool, des jeunes de 17 ans supérieurs à ceux observés en France (12 % de buveurs d'alcool réguliers (≥ 10 fois/mois) contre 8,9 % en France), la Région souhaite renforcer, pour 2011-2012, le soutien des projets sur l'alcoolisation des jeunes.

Cadre d'intervention

Objectifs

- Développer les actions de prévention et d'éducation pour la santé auprès des jeunes de Poitou-Charentes.
- Inciter les jeunes à devenir responsables et acteurs de leur santé.
- Lancer une dynamique territoriale, le relais pouvant ensuite être pris par les Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD) 2007-2013 conclus avec les Pays et Agglomérations du Poitou-Charentes.
- Décliner les 5 thèmes suivants dès lors qu'ils sont initiés par les acteurs locaux déjà mobilisés sur ces sujets :
 - x contraception et éducation sexuelle,
 - x lutte contre les toxicomanies (notamment alcoolisme),
 - x nutrition et alimentation durable,
 - x actions de secourisme,
 - x projets innovants pour la santé des jeunes.

Bénéficiaires potentiels

Associations (hors Maisons des Lycéens et Foyers Socioculturels des Lycées), centres socioculturels, Foyers des Jeunes Travailleurs, structures accueillant et/ou hébergeant des jeunes en situation de handicap. Sont exclus les établissements scolaires, les missions locales et les structures du réseau information jeunesse aidés par d'autres dispositifs régionaux.

Public cible

Jeunes de 16 à 26 ans de Poitou-Charentes.

¹ Dernière enquête disponible

Modalités

Dépôt des dossiers

Le dossier de présentation du projet ainsi que son mode d'emploi sont disponibles sur le site Internet de la Région : <http://www.poitou-charentes.fr/sante-handicap/sante/adolescents-et-jeunes>.

Le dépôt du dossier de demande de subvention est possible jusqu'au 31 août 2012.

Procédure de sélection des projets

L'appel à projets est ouvert du 1er septembre 2011 au 31 août 2012.

Les projets retenus font l'objet d'une décision en Commission Permanente du Conseil Régional.

Critères de sélection des projets

Les projets doivent être directement en lien avec les domaines de la prévention et de l'éducation pour la santé et répondre à un ou plusieurs thèmes de l'appel à projets.

Les projets présentés doivent répondre aux objectifs suivants :

- mettre en œuvre des actions collectives en faisant participer les jeunes dans la mise en place des projets,
- développer une approche globale de la santé,
 - x engager des démarches sur du moyen ou du long terme pour dépasser les actions ponctuelles à visée uniquement informative,
 - x inscrire le projet dans un territoire en mobilisant les acteurs locaux. Une attention particulière sera apportée aux projets mis en place en milieu rural et dans les Zones Urbaines Sensibles. La Région veillera à une répartition homogène des projets sur le territoire régional.

Le projet devra décrire les objectifs, la méthode, le calendrier de mise en œuvre, les moyens humains ainsi que la procédure d'évaluation. Il devra s'appuyer sur un diagnostic local et partagé.

Dépenses éligibles

- Fournitures indispensables à la réalisation du projet (sauf articles considérés comme valeurs immobilisées tels que téléviseurs, caméscopes, ordinateurs...),
- Rémunération d'intervenants extérieurs,
- Opérations de valorisation du projet : frais de communication et d'impression notamment,
- Frais de transport nécessaires à la réalisation du projet,

Le coût de l'accompagnement méthodologique par une structure extérieure peut être pris en charge à hauteur maximale de 10 % du budget total du projet (hors valorisation des ressources mobilisées en interne) et dans la limite maximale de 2000 €.

Les frais de formation, voyages en France ou à l'étranger ainsi que les postes budgétaires relevant du fonctionnement de la structure ne sont pas éligibles.

Financement

La Région met à disposition une enveloppe globale de 75 000 € pour soutenir les projets sur la période du 1er septembre 2011 au 31 août 2012.

Les frais liés à la réalisation des projets (autres que les frais de fonctionnement classiques des

structures) peuvent être pris en charge dans la limite de 80 % par la Région. Des co-financements sont souhaités, notamment une participation de la structure.

En cas de financement du projet au titre de cet appel à projets, aucun autre financement régional ne pourra être mobilisé sur l'action.

Les structures bénéficiant d'un emploi tremplin associatif (ETA), financé par la Région, ne peuvent pas bénéficier d'une aide régionale au titre de l'appel à projets « Prévention Santé Jeunes », sur la durée de l'emploi tremplin, conformément au règlement des emplois trempins associatifs 2011-2013 adopté par les délibérations du Conseil Régional du 13 décembre 2010 et du 28 mars 2011.

Un maximum de 2 projets par structure porteuse pourra être soutenu sur la durée de l'appel à projets.

Information / communication

La participation financière de la Région et le logotype téléchargeable sur le site <http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/logotypes/charte-graphique> figureront sur tous les documents d'information et de communication relatifs au projet soutenu par l'appel à projets. Un mois avant la date prévue pour toute manifestation officielle relative au projet soutenu, les services de la Région seront informés pour organiser la participation du Conseil Régional à cette occasion (présence des élus, fixation de la date, validation des cartons d'invitation,...).

Contact

Région Poitou-Charentes
Direction Territoires Santé Handicap
Service Santé Handicap
Laurent HERVIER
Tél : 05 49 38 48 04
Mail : l.hervier@cr-poitou-charentes.fr